GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 21 Octobre.

AGRICULTURE.

COMPTE

Rendu par M. Cabanis, Secretaire Perpétuel de la Société Royale d'Agriculture de Limoges au Bureau de Brive, dans l'Assemblée publique de ce Bureau, du 29 Mars 1769.

MESSIEURS,

L'Objet principal de cette Assemblée est de faire connoître au Public ceux dont notre Société s'occupe habituellement ; & en qualité de son organe, je dois donner une notice sommaire de ce qui a été présenté, lu & observé dans nos Séances depuis le dernier Compte que j'en ai rendu publiquement. Vous venez de voir dans le travail particulier présenté par M. le Directeur un tableau chronologique des valeurs des denrées comparées à celles du poids des especes numériques durant le cours de plus d'un siecle & demi (*a*), orné du détail de plusieurs anecdotes intéressantes, & accompagné d'observations très-judicieuses. Le compte que j'ai à rendre ne demande pas que je remonte à des dates si reculées ; je suivrai l'ordre de nos Séances, en partant de la derniere à laquelle le Public a été invité.

M. Malepeyre fit présenter à l'Assemblée des vers à soie éclos de la graine de la récolte de cette année ; M. Dufour dit à ce sujet qu'il avoit vu arriver la même chose à Montpellier, & je citai quelques expériences semblables faites en petit par M. le Chevalier de Vivens à Barry près Clairac en Agenois ; ce qui semble prouver qu'on pourroit, moyennant certains soins, doubler la récolte de la soie dans la même année : mais les difficultés à surmonter, pour faire réussir en grand de tels essais, les rendroient probablement plus dispendieux qu'utiles dans un climat où la premiere récolte éprouve presque toujours des contre-temps fâcheux.

M. du Bouseat termina cette Séance par la lecture d'un Mémoire sur l'influence des astres, relativement à la végétation. L'Auteur entre en matiere par l'exposé des opinions vulgaires sur l'influence des météores & des astres ; & après avoir donné la définition de ce qu'on entend par cette sorte d'influence, il s'attache à prouver qu'elle ne peut avoir aucun effet que sur les productions, accroissements & variations de l'ordre matériel, & que tout ce qui est de l'ordre spirituel & moral ne sçauroit y être assujetti ; il entra ensuite dans le détail de l'extension qu'on a donné illusoirement à ces influences sur les opérations rustiques, qui ne peuvent avoir, dit il, aucun rapport aux différentes phases des astres ni des planettes, mais au seul cours du soleil, principal moteur, comme cause seconde, des effets attribués mal-à-propos à la lune & à quelques étoiles.

(*a*) *On a vu ce tableau dans le Journal d'Agriculture du mois d'Août 1769.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

M. du Bouſeat expoſe & combat les préjugés adoptés à cet égard, préſente & tâche de réſoudre les allégations & les difficultés ordinaires, & cite les raiſons, les autorités & les expériences favorables à ſon aſſertion contre les influences vainement préſumées des aſtres & ſur-tout de la lune; il réſerve néanmoins aux Agriculteurs les obſervations des vents & des méthéores ſublunaires, pour s'y référer dans leurs opérations; mais il regarde tous ces méthéores comme ſubordonnés à l'action du ſoleil; leur connoiſſance vraie ou vraiſemblable, ajoute-t-il, ne peut être que très-avantageuſe aux Cultivateurs & aux Propriétaires, parce qu'elle les met en état de diriger leurs travaux le mieux poſſible, relativement aux circonſtances.

L'Aſſemblée, en applaudiſſant aux obſervations critiques de M. du Bouſeat, crut néanmoins qu'une déciſion ſur cet objet pouvoit tenir encore à de nouvelles découvertes.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

EXTRAIT

De la Séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen.

M. le Chandelier, Académicien titulaire, lut un ouvrage intitulé: *Examen chymique de l'eau de la mer, relativement à ſon prétendu bitume.* Le Chymiſte enviſage cette propoſition ſous deux points de vue; la 1^er^ eſt de s'aſſurer ſi l'eau de la mer ſimplement diſtillée, ſans aucun interméde ſalin ni huileux, devient, non ſeulement douce & potable, mais très-bonne & très-pure. Son objet ſecondaire eſt de prouver que, quoique l'eſprit de vin le plus déflegmé, prenne une teinture aſſez ſenſible par le mélange des ſels qui réſultent de l'évaporation de l'eau de mer, cette teinture n'a rien de bitumineux, & n'eſt due qu'au ſel marin à baze terreuſe. L'Auteur conclut qu'on ne ſçauroit trop exhorter les Navigateurs, dans les beſoins preſſans, à ſe procurer, par la voie de diſtillation, une eau pure, douce & agréable.

M. Ourſel fit auſſi la lecture d'un Mémoire dont le but eſt de conſtater *la poſſibilité de rendre l'eau de la mer potable par ſimple filtration.* M. le Duc d'Harcourt a montré, pour le ſuccès de cette expérience, toute l'ardeur que lui inſpire ſon zele patriotique. Le Magiſtrat reſpectable, aux ſoins duquel l'adminiſtration de cette même Province eſt confiée, toujours attentif aux nouvelles découvertes qui peuvent concourir au bien du Commerce, empreſſé de les voir éclorre ſous ſes yeux, jaloux de pouvoir compter parmi ſes Compatriotes un Bienfaiteur de l'humanité, M. de Croſne a deſiré que M. Ourſel opérât dans ſon cabinet en ſa préſence, devant des témoins éclairés, non ſuſpects, & avec toutes les formalités les plus authentiques.

On plaça deux vaſes, dans leſquels étoient contenus deux filtres compoſés par M. Ourſel. D'après ces obſervations ſur la nature des bords de la mer, pour diſſiper juſqu'à l'ombre de tout ſoupçon, après que M. Ourſel ſe fut retiré, un des Aſſiſtans choiſit deux vaſes de la continence de 60 à 70 pots, à deux tiers d'eau de mer; on mêla, pour la colorer, un tiers de cidre; on prit quatre pintes d'eau de mer ainſi colorée, qu'on mêla avec deux de cidre dans le vaſe choiſi. Le vaſe ſcellé, ainſi que l'appartement, on ſe retira. Le lendemain, les ſcellés levés, on trouva dans le récipient du vaſe la quantité d'environ deux pintes d'eau de mer parfaitement colorée du cidre, & filtrée de maniere qu'il ne lui étoit reſté aucune ſaveur du ſel ni des autres principes contenus dans l'eau de mer ordinaire. On remit encore une certaine quantité d'eau de mer colorée dans le vaſe avec les mêmes précautions qu'auparavant, & après la filtration, les réſultats furent les mêmes.

De la teinture donnée à l'eau de mer, & retrouvée la même à l'eau du récipient, devenue douce après la filtration, M. Ourſel conclut démonſtrativement que c'eſt l'eau de mer colorée qui réellement a paſſé par le filtre. Peut être, ajouterons-nous, cette découverte n'eſt encore qu'au berceau; mais elle eſt conſtante, c'eſt l'objet important. L'invention une fois créée, démontrée, le préjugé vaincu, peut-être n'y a-t-il qu'un pas à la perfection.

MOYEN

D'empecher les fourmis de monter ſur les arbres, pratiqué en Allemagne, & communiqué par M. Steinacker.

Prenez une petite quantité d'huile la plus commune que vous pourrez trouver, dans laquelle vous délayerez du charbon mis en poudre impalpable; vous en formerez une eſpece de pâte avec laquelle vous ferez un cercle autour de l'écorce de la tige de l'arbre à quelques pouces de terre; vous ſaupoudrerez enſuite cette trace avec du charbon pilé; aucune fourmi n'oſera affranchir ce terrible obſtacle.

Nota. Ce moyen paroît aſſuré contre les fourmis qui monteroient à l'arbre par le pied; mais comment ſe garantir de celles qui montent le long des murs, & qui prennent les arbres par les branches?

RECETTES

Pour prévenir la maladie peſtilentielle des bêtes à cornes.

Une maladie épidémique s'étant manifeſtée en Danemarck & en Hollande ſur le bétail, on ne ſçauroit prendre de trop grandes précautions pour en arrêter les progrès. Nous préſumons, avec tous les Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere, que le moyen le plus efficace conſiſte à empêcher toute eſpece de communication; cependant la cauſe de cette maladie pouvant s'étendre d'une autre maniere & provenir, par exemple, de la maligne influence de l'air ſur les fourrages & ſur les beſtiaux, nous croyons rendre ſervice aux Agriculteurs en leur faiſant connoître les recettes que les Habitans de Parme employerent avec ſuccès pour garantir leurs bœufs de la peſte qui déſola l'Italie en 1713; elles ont été tirées par M. Pingeron de la ſçavante Diſſertation ſur la peſte des beſtiaux, *de peſte bovilicâ*, par le fameux Jean-Marie Lancifi, Médecin du Pape Clément XII.

Prenez des feuilles de caprier, de myrte ſauvage & de cyprès, de chacune trois onces, que vous pilerez pour les faire infuſer dans dix livres d'eau commune; vous expoſerez cette infuſion au grand air pendant une belle nuit, & vous conſerverez cette teinture pour les uſages ſuivants.

Faites boire aux bœufs trois livres de cette infuſion tiéde pendant trois jours, quatre fois par an, vers la fin de chaque ſaiſon; il paroît que cette potion aſtringente doit fortifier les orifices des vaiſſeaux qui communiquent avec la gorge, l'éſophage, l'eſtomach & les inteſtins, & ſe terminent aux vaiſſeaux ſanguins & chiliferes. Le miaſme épidémique & contagieux ne peut donc plus ſe communiquer; ou ſi cela arrive, ſes effets ne ſont que peu dangereux, vu la réſiſtance qu'il vient d'éprouver, & qui en affoiblit les effets.

MANIERE

De préparer des pillules, qu'on attache aux mors des chevaux dans un petit linge, pour les préſerver de la maladie contagieuſe.

Prenez du foie d'antimoine, des bayes de laurier, que vous réduirez en poudre, & de l'aſſafœtida, de chacun parties égales; vous y ajouterez une quantité ſuffiſante de vinaigre, pour en former une maſſe avec laquelle vous ferez des pillules du poids de demi-once; vous en mettrez une dans un petit linge que vous attacherez au canon du mors pendant la durée de l'épidémie. Il faut avoir ſoin de bien piler l'aſſafœtida, après l'avoir laiſſé dans le vinaigre de maniere qu'il ne forme plus qu'une maſſe très molle à laquelle vous ajouterez peu à peu les autres poudres.

FUMIGATIONS

Preſcrites par le même Médecin, pour les étables dans leſquelles ſont morts des beſtiaux attaqués de la maladie peſtilentielle.

Il faut avoir le plus grand ſoin de tenir renfermées les bêtes à cornes que l'on ſoupçonne attaquées de la maladie peſtilentielle; le Bouvier doit ſeul avoir la clef de leur étable juſqu'à ce qu'elles ſoient parfaitement rétablies ou qu'elles aient ſuccombé ſous la maladie. Si elles viennent à mourir, il faudra découvrir l'écurie, recrépir les murs, enlever tous les fumiers & les

litieres ; on doit même brûler tout ce qui peut avoir ſervi aux animaux qui ſont morts. Moïſe vouloit qu'on enterrât hors de la Ville juſqu'à cette cendre. *Levitique*, *Chapitre XIV*. Lorſque l'écurie aura été recouverte, au bout de quelque temps, il faudra en fermer exactement les portes & les fenêtres, & faire matin & ſoir pendant huit jours l'une des fumigations ſuivantes. On ouvrira les fenêtres deux heures après.

Prenez de l'encens, des bayes de genievre, de chacun parties égales, avec deux têtes d'ail bien ſecs & deux poignées d'hyſope auxquelles vous mettrez le feu. On peut encore faire cette autre fumigation.

Prenez de la ſemence de fenouil, des bayes de genievre, ſix onces de chaque, deux poignées d'hyſope & trois onces d'encens avec leſquelles vous ferez les fumigations, ſur-tout ſous la crêche ; vous pouvez encore vous ſervir de la recette ſuivante.

Prenez ſix onces de ſoufre vif, deux têtes d'ails, quatre onces de ſel commun, un peu de ſauge & de romarin deſſéchés & mis en poudre ; mêlez le tout enſemble & délayez-le avec du fort vinaigre pour en laver l'étable. Il faut encore faire la même opération avec une forte leſſive de chaux ſur les baquets où l'on a donné à boire aux beſtiaux malades, & purifier avec les fumigations dont on a parlé les habits des Bergers qui ont eu ſoin des beſtiaux malades.

CATALOGUE

Des Arbres & Arbriſſeaux curieux & étrangers, qui ont de l'agrément, ſoit par leurs fleurs, ſoit par la beauté de leurs feuillages, ou par leurs ſingularités. Il faut s'adreſſer à M. *Daubenton*, Maire & Subdélégué à Montbard.

Grands Arbres d'alignement, pour former des Allés, des Salles, des Quinconces, &c.

	#	ß
L'Acacia ordinaire		12
L'Acacia à trois épines	1	10
L'Acacia Roſe	6	
L'Acacia de Sibérie ou Caragana		12
L'Acacia de Sibérie à quatre feuilles	1	4
L'Aliſier ordinaire		6
L'Aliſier à fruit rouge ou l'Allier		6
L'Aliſier à fruit jaune ou l'Aubrier		12
L'Aliſier de Fontainebleau	1	4
L'Aulne à feuilles blanches		12
L'Arbre de Judée		12

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle ; des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 4, juſqu'au Samedi 7 Octobre 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 47 muids 7 ſept. de froment, 2 ſeptiers de méteil, 7 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 215 muids 6 ſeptiers de farines ; il reſtoit de l'autre marché 53 muids 3 ſeptiers de froment, 6 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 461 muids 8 ſeptiers de farines, ce qui a fait 101 muids de froment, 2 ſeptiers de méteil, 13 muids 7 ſeptiers de ſeigle, & 677 muids 3 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 158 muids 5 ſeptiers de froment ; il reſtoit du marché précédent 138 muids 1 ſeptier, ce qui a fait 296 muids 6 ſeptiers.

Le Samedi 7 Octobre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1088 muids 5 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 529 muids 11 ſeptiers ; de ſorte qu'il en eſt reſté 558 muids 6 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 26 #, le froment nouveau, de 22 à 28 # 10 ß, le méteil, 21 #, le ſeigle, de 15 à 18 #. Le froment a été vendu à la Greve, de 25 à 31 # *le ſeptier*.

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 # 11 ß 9 d. à 2 # 7 ß 6 d. le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 # 2 ß 6 d. à 2 # 10 ß 9 d. auſſi le *boiſſeau*.

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 d. à 3 ß la *liv.* ; idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 d. à 2 ß 6 d. ; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 d. ; pain bis clair, de 2 ß 3 d. à 2 ß 6 d. ; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 d.

COMMERCE.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS,

A la Compagnie des Indes Orientales (a).

DE toutes les propoſitions qui ont été faites ſucceſſivement à l'Aſſemblée générale, le 6 du mois de Septembre dernier, touchant la requiſition faite par le Lord Weymouth de la part du Gouvernement, celle qui a été ouverte par M. Dempſter, & qui étoit partagée en deux parties, a fait, ſuivant le rapport des Papiers publics, le plus de ſenſation. Il eſt difficile d'imaginer la raiſon de l'effet produit par cet avis. C'eſt peut-être parce qu'il eſt bizarre, parce que les deux points dans leſquels il eſt diviſé ſont abſolument contradictoires, & que chacun des deux eſt ſingulierement abſurde. Voici le premier point de ce chef-d'œuvre de la raiſon & de la politique.

» La Compagnie doit autoriſer le Conſeil » Supérieur de l'Inde à déliberer, pour les » opérations de la guerre, avec l'Officier » nommé par Sa Majeſté; mais les inſtruc» tions de cet Officier doivent lui être don» nées par la Compagnie, & il ne doit pas » avoir de voix dans les délibérations pour » la paix & pour la guerre. » Expliquez-vous, je vous prie, M. Dempſter. Eſt ce là une réponſe à la requiſition claire & raiſonnable du Lord Weymouth? S'il y a du ſens dans ces paroles, il eſt impoſſible de ne pas y trouver une étrange contradiction. D'abord avec une ſagacité admirable, vous ſubordonnez l'Officier Commandant de Sa Majeſté à des Marchands, c'eſt-à-dire, vous lui ordonnez de ſe laiſſer diriger & inſtruire par leur jugement ſupérieur, & puis vous ajoutez immédiatement après qu'il ne doit pas avoir de voix dans les délibérations pour la paix & pour la guerre. Comment entendez-vous qu'on doit délibérer avec lui & qu'il n'aura point de voix dans les délibérations pour la paix & pour la guerre? Viſez-vous, M Dempſter, à être auſſi inconſéquent dans vos paroles que la Compagnie l'eſt dans ſes opérations? ou prétendez-vous dire par-là que comme le Conſeil & la Compagnie ſont ſortis de leur ſphère, en voulant ſe mêler de ce qui regarde la paix & la guerre, l'Officier de Marine doit ſuivre le même principe, en ne s'occupant que des affaires de Commerce, & de tirer profit de ſon voyage?

Je ſuis ſurpris & indigné, pour l'honneur & la gloire de notre Pays, de voir des abſurdités ſi monſtrueuſes. Mais ce qu'il y a encore de plus étrange, c'eſt que le ſecond point de la propoſition de M. Dempſter, accorde auſſi affirmativement à l'Officier la voix délibérative, que le premier la lui refuſe. Suivant le premier point, il doit recevoir ſes pouvoirs & ſes inſtructions du Conſeil de la Compagnie; le ſecond ne fait nulle mention du Conſeil, mais il donne le pouvoir à l'Officier, ſans avoir pris pour cela l'attache du même Conſeil. D'abord il eſt privé du ſuffrage dans les affaires, ſoit de guerre, ſoit de paix; enſuite on le lui accorde dans l'un & dans l'autre cas: & cependant on nous dit que le tout ne fait qu'une ſeule & même propoſition. En vérité cela me paroît inconcevable.

Voyons le ſecond point ſéparément.

» L'Officier de Sa Majeſté aura une voix » délibérative, ſoit dans la paix, ſoit dans » la guerre; mais quand les ſuffrages ſeront » également partagés, les Officiers de la » Compagnie doivent avoir la voix prépon» dérante ».

C'eſt donc faire ſecouer au Conſeil toute dépendance vis-à-vis de l'Officier de S. M. & par conſéquent lui faire éluder l'intention du Gouvernement. J'imagine qu'un Miniſtre, auſſi éclairé que l'eſt le Lord Weymouth, n'entrera dans aucun engagement ſans s'être fait expliquer bien clairement qu'on veut dire par *légalité* de ſuffrage par la *voix prépondérante*, & qu'il n'y ſera lieu à aucune ambiguité.

(a) *En conſequence de la promeſſe que nous avons faite de donner tous les Ecrits qui ont paru au ſujet du nouvel arrangement que la Compagnie a cru devoir prendre dans les circonſtances où elle ſe trouve, nous publions celui-ci qui nous a paru intéreſſant. Il nous en reſte encore un qu'on verra dans la Gazette ſuivante.*

Je ſuis ſurpris, &, pour la gloire de mon Roi & pour l'honneur de ma Patrie, je ſouffre de voir qu'un Officier de Sa Majeſté puiſſe être ſubordonné à un Conſeil de Marchands, & que ces mêmes Marchands s'émancipent juſqu'à lui donner des inſtructions dans ſon département, auquel naturellement ils ne doivent rien entendre. Mais le monde eſt renverſé; les Marchands ſont devenus Militaires, & les Militaires, à la honte de notre ſiecle, reçoivent leurs inſtructions des Marchands.

Je voudrois préſentement avoir une petite explication avec l'Avocat Jennings; il a remarqué très-judicieuſement qu'au lieu d'avancer les affaires de la Compagnie, ce grand nombre d'Aſſemblées n'a fait que les embrouiller & retarder la déciſion que l'on attend; mais je ne lui paſſe point d'avoir dit que la Chartre n'autoriſant point la Compagnie à recevoir des proteſtations, le ſilence à cet égard devoit être interprété comme un empêchement, & que des proteſtations ne devoient pas être reçues dans une Société quelconque ſubordonnée au Parlement. Cette obſervation me paroît auſſi fauſſe que ſa remarque précédente étoit judicieuſe.

Quant à la Chartre, je maintiens que ſon ſilence ſur le point en queſtion laiſſe une liberté abſolue. Où il n'y a pas de loi, il n'y a pas de tranſgreſſion; il eſt impoſſible à la ſageſſe humaine de prévoir & d'exprimer dans les Chartres toutes les occurrences. Il y a donc pluſieurs cas ſur leſquels la prudence peut décider; & ce qui n'eſt pas défendu expreſſément eſt ſuppoſé légal & convenable. L'Avocat Jennings ſe trompe donc en diſant que l'acte que donneroit la Compagnie, de la proteſtation, ne pourroit être juſtifié par aucun exemple. Mais la doctrine la plus bizarre de M. Jennings, c'eſt celle par laquelle il enviſage la Compagnie comme une Communauté ſubordonnée au Parlement. Il paroit confondre ici l'idée d'un Corps de Marchands qui commerce aux Indes Orientales avec celle d'un Corps de Ville, leſquels deux Corps, quoiqu'ils agiſſent l'un & l'autre ſous l'autorité de leurs Chartres, ſont néanmoins deux choſes abſolument différentes. L'un eſt en effet ſubordonné au Parlement, mais non pas l'autre. Si la Compagnie des Indes Orientales étoit ſoumiſe au Parlement, ſa Chartre lui ſeroit inutile; quiſqu'elle ne l'auroit & ne la conſerveroit que ſous le bon plaiſir du Parlement. Mais graces à un pouvoir ſupérieur, la Compagnie eſt ſi loin d'être un Corps ſubordonné au Parlement; que le Parlement ne peut pas plus renverſer ſa Chartre, ou les priviléges qui en ſont partie, que la grande Chartre ou conſtitution de ce Pays, que tous également n'ont pas le droit d'adminiſtrer, & au pouvoir deſquels aucun des Trois Etats de ces Royaumes ne peut ſe ſouſtraire.

P. S. La Compagnie eſt ſur le point de donner un pouvoir que toutes les Loix du Pays & toutes les Puiſſances de l'Europe ne ſçauroient admettre; elle va partager ſa puiſſance avec un Aſſocié qui empiétera ſur ſa Chartre & frayera le chemin à l'abolition de la Compagnie.

AUTRE, *du 8 Octobre 1769.*

Extrait d'une lettre d'un Officier employé à l'Armée de Madraſſ, en date du Camp près Gingee, du 10 *Mars* 1769.

Nous ſommes enfin arrivés ici avec une Armée maltraitée, il eſt vrai, mais nullem^t découragée. Hyder Aly, notre brave Adverſaire, nous a donné autant de preuves ſolides de ſa bravoure perſonnelle & de ſon intelligence dans l'art militaire que le Roi de Pruſſe en a donné aux Autrichiens pendant la derniere guerre en Europe. Depuis le mois d'Octobre 1767 il nous tient continuellem^t en campagne, & il eſt actuellement plus formidable que jamais; mais ſa conduite militaire eſt ſi uniforme qu'il nous eſt aiſé de juger d'avance les entrepriſes qu'il ſe propoſe; car ce ſont toujours celles que nous avons le plus à craindre: auſſi prenons-nous des meſures en conſéquence.

Je garderai le ſilence ſur l'adminiſtration de nos affaires politiques dans l'Inde. J'eſpere vous voir bientôt; je m'expoſerois à pluſieurs accidens ſi je vous communiquois mes idées par écrit; *il faut me taire.*

Mahomet Aly Cawn, Nabad d'Arcot; notre ami & notre Allié, paye bien cher les fauſſes démarches de l'adminiſtration Angloiſe en ce pays; ce Prince eſt l'homme le plus aimable & le plus intelligent, & le

Nabad le plus équitable que nous ayons encore connu ; il a environ quarante - cinq ans ; il eſt d'une belle figure , extrêmement engageant , & ſes yeux brillent de joie lorſqu'il parle de notre Souverain ; il lui a envoyé le plus magnifique préſent ; c'eſt une pagode d'argent maſſif qui , ſans les diamants & la main d'œuvre , vaut 14000 liv. ſterlings. Sa Principauté lui rapporte 800000 liv. ſterlings par an ; elle lui eſt garantie par la Couronne d'Angleterre , & aucun Prince ne mérite mieux que lui cette ſécurité & cette indépendance ; il dit que la Compagnie eſt ſa mere & il verſe des larmes lorſqu'il fait le récit des batailles que Laurence & Clive ont livrées pour lui.

Je vous enverrai par le premier Vaiſſeau le portrait d'Hyder Aly ; j'ai été ſon Priſonnier pendant trois mois à Bengaloor , & je dois ma liberté à une de ſes femmes que j'ai guérie d'une maladie de nerfs qui eſt aſſez commune dans ce pays. Après tout , je penſe que la paix ſera bientôt rétablie. Depuis que j'ai joint l'Armée , nous avons perdu vingt-neuf Officiers & huit cents Européens ; nos meilleurs Soldats ſont Priſonniers. Le Suba eſt dégoûté de la guerre ; nous en ſommes très - fâchés , parce que Hyderabad , ſa Capitale , nous offroit un riche pillage. Je voudrois que vous envoyaſſiez ici , ſuivant la méthode Portugaiſe , les gens qui excitent tant de troubles en Angleterre , Hyder Aly leur inſpireroit le goût de la paix.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *18 Octobre 1769.*					LYON. *le 10 Octobre.*					BORDEAUX. *le 3 Octobre.*				
Amſterdam ,	54	7	8e		Amſterd.	54	7	8e	15 16	Amſt.	54	7	8e	
Lond.	32				Auguſte ,	51	5	8						
Hambourg,	180	¼			Vienne ,	51	5	8		Lond.	32	⅛		
Madrid,	15	2	6		Lond.	31	7	8		Hamb.	26	5	8	9 16
Cadix ,	14	19	6		Gênes,	94				Paris échu ,	⅓	p	⅝	p.
Livourne,	95	¾			Livourne,	96	¼							
Lyon ,	5	8e	½		Madrid.	75								
					Cadix ,	74	¾							
					Paris ,	¼	p.	⅝	p.					
					Marſeille ,	1 ¾	p	⅝	p					
					Dépôt p. Saints.	¾								
					Piaſt.	48	5							

EXTRAIT

D'une lettre d'une Maiſon très-riche de Porto, écrite à un Anglois.

Ce qui ſe débite en Angleterre au ſujet de l'augmentation du prix de nos vins , excite toute notre attention , & nous ſommes pleinement perſuadés qu'il doit en réſulter un très-grand préjudice pour notre Commerce : cependant nous ne prévoyons pas qu'il y ait de ſitôt un changement ; ce qui eſt pourtant très-néceſſaire pour que le Portugal ne perde pas abſolument , & dans peu de temps , cette branche de Commerce.

Les inconvéniens dont le Commerce ſe plaint avec tant de raiſon augmentent journellement , & les vins de Porto , quoique déja exceſſivement chers , renchériront conſidérablement avant qu'il ſoit peu ; nous n'y voyons pas comment le Commerce pourra ſe ſoutenir , à moins que le prix ne retombe à proportion ſur les Conſommateurs ; ce qui n'eſt pas fort aiſé à effectuer. Le haut prix des vins de Porto favoriſera néceſſairement en Amérique la culture & l'importation d'autres vins. Comme il eſt

certain qu'il y a des contrées en Amérique très propres à donner des vins dont la qualité ne seroit nullement inférieure à celle des nôtres, il est très croyable en même temps que ces contrées profiteront d'un tel avantage & feront tomber quelque jour les vins de Porto par ceux qu'elles fourniront. Les Portugais se repentiront alors, quoique trop tard, de la folie du système de Commerce qu'ils viennent d'adopter.

INDUSTRIE.

Le sieur *Poujet*, Marchand Joaillier, Quai des Orfévres au Bouquet de Diamant, à qui le Public est redevable de deux excellens ouvrages relatifs à son Art (a), vient de mettre au jour la gravure de la grande Agate Onyx antique de la Sainte Chapelle du Palais de Paris : c'est la plus grande pierre précieuse que l'on connoisse; elle est orientale & de trois couleurs; elle est gravée en relief & a un pied de long sur dix pouces de large. On croit qu'elle fut engagée à S. Louis par Baudoin II, Empereur de Constantinople. Charles V la déposa au Trésor de la Sainte Chapelle, où l'on eut le malheur de la casser dans l'incendie de 1630. Une ignorance grossiere en avoit fait un sujet de piété dès le temps même que cette agate étoit au pouvoir des Empereurs d'Orient. On prétendoit que c'étoit le triomphe de Joseph en Egypte. Pour mieux le persuader, les Chretiens avoient fait peindre en émail les quatre Evangélistes aux coins de la plaque d'or qui sert d'enchassure à ce camée; mais M. du Peyresc, par la connoissance qu'il avoit des médailles, découvrit que c'étoit l'apothéose d'Auguste. Pour faire connoître un morceau de Sculpture si recommandable, il engagea Rubens à en faire un tableau qui a été gravé à Anvers par Luc Worsterman. Les Antiquaires pourront se procurer cette belle estampe chez l'Auteur. Nous osons l'inviter, au nom du Public, à nous faire connoître, par son crayon & son burin, des morceaux aussi intéressants, soit pour le costume des Anciens, soit pour la beauté de la composition.

(a) *Traité complet de la Joaillerie, chez Tilliard, Libraire Quai des Augustins à Paris. Recueil de chiffres à l'usage des Artistes, chez le même Libraire.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 18 Octobre 1769.*

	liv.	s.	d.	
Or de Portug. à . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à . . .	700			
Les guinées à . . .	713			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. 31				once.
32 à	98	15		
Or à 20 karats à . .	82	10		
L'argent à 11 d.				marc.
20 g. à	54			
Idem à 11 d. 10				
gr. à	51	17	6	
Piastres, à	48	17	6	

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1769.	*Lundi 16.*	*Mardi 17.*	*Mercredi 18.*
Ac. des Indes.	1067 ½	1070	1070
Emp. de la Com.	358		
Prom. à 5 p %.			
Prom. à 4 p %.	50 ½	50 ½	50 ½
Ac. des Fermes.	847 ½	850	850
2f. p. l. du Dix		6 ½	
3e. Loterie.			
Annuites.			297
Coup. d'An.			59 ½
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.	49	49	49
Col. 1759.	50 ½ 51	50 ½	50 ½
Canada.	52	52	50
4e. L. Epoques.	13 ½	13 ½	14
Nouette.			44
tirage de la C.	4e 342 5e 325	5e 327	3e 380 4e 344 5e (327
Sur la Ville.	46		
Bretagne.	17		
Languedoc.	10		
A 4 p. %	66		
A 3 p. % f. l. cuirs	43		
A 3 p. % f. l. Post.	54		

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 84.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix commun du pain & des fourrages pendant le mois d'Août 1769, dans les Généralités de Beſançon & de Soiſſons, & pendant le mois de Septembre dans les Généralités de Riom & Rouen.

BESANÇON.				SOISSONS.				RIOM.				ROUEN.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.
Arbois.	24	7	6	Château-T.	19	16	8	Aurillac.	26*	7	11	Andely.	24*	12	
Baume.	21	12	2	Chauny.	23	3						Arques.			
BESANÇON.	24			Clermont.	25*	7	6	Brioude.	20	18	5	Caudebec.	25	1	
Dole.	20	13	9	Coucy.	22	15						Dieppe.	27	9	
Gray.	18*			Creſpy.	25	2						Eu.	25	9	
Lons-le-Saunier.	24	16		Fer-en-Tard.	22	4		Clermont	20	18	6	Evreux.	28	11	4
Orgelet.	25	12		Guiſe	24	12						Giſors.	27	4	
Ornans.	26			Ham.	21	12		Iſſoire.	21	19	4	Le Havre.	26	10	
Poligny.	28*			Hirſon.	24	13	4					Lions.	25	13	7
Pontarlier.	28			Lafere.	18*	6		Mauriac.	25	4		Magny.	30*	10	
St. Claude.	29*	9		Laon.	20							Neufchatel.	28	19	6
Quingey, & Salins.	23	4		Marle.	21	15	7					Pont-de l'Arche.	26	8	
Veſoul.	21	16		Noyon.	20	3	4	RIOM.	20*	5		Pont-Audemer.	28	15	9
				Ribemont.	25							Pont-l'Ev.			
				SOISSONS.	24	7	6	St. Flour.	24			ROUEN.	28	19	8
				Vervins.	23	14									
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	24	5	5	From. le ſep.	22	13	3	From. le ſep.	22	16	2	From. le ſep.	26	17	1
Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		2	7	Pain la liv.		2	8	Pain la liv.		3	3
Avoine le ſ.	7	9	8	Avoine le ſ.	5	15	10	Avoine le ſ.	5	9	10	Avoine le ſ.	12	10	11
Foin le q.	1	19	5	Foin le q.	1	14	5	Foin le q.	2	2	1	Foin le q.	1	19	6
Paille le q.		19	11	Paille le q.	1	3	1	Paille le q.	1	3	2	Paille le q.	1	4	10

DE L'ORIENT, *le 6 Octobre 1769.*

Le Navire perticulier le *Comte de S. Florentin*, eſt ſorti de ce Port pour aller aux Iſles de France & de Bourbon.

On attend d'un moment à l'autre le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes l'*Actionnaire* qui a relâché à la Martinique.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différentes Villes Françoiſes & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois de Septembre 1769 : ſçavoir ;

PAR TERRE.

Pour *Strasbourg*, 3420 liv. d'indigo, 1865 liv. de café ; pour *Marſeille*, 3947 livres d'indigo ; pour *Francfort*, 3185 liv. dito ; pour l'*Italie*, 50 bariques de ſucre brut, 23 bariques de ſucre blanc, 8261 liv. d'indigo, 3190 liv. de café ; pour la *Suiſſe*, 8290 liv. d'indigo, 5716 liv. de café ; pour *Berne*, 21508 livres de café ; pour *Metz en Lorraine*, 1710 liv. d'indigo ; pour la *Savoye*, 2 bariques de ſucre blanc, 4908 liv. de café ; pour *Basle en Suiſſe*, 15127 liv. d'indigo, 2352 livres de café.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 832 bariques 60 quarts de ſucre brut, 2710 bariques 28 quarts de ſucre blanc, 21310 liv. d'indigo, 609314 liv. de café ; pour *Amſterdam*, 832 bariques 11 quarts de ſucre brut, 1089 bariques 10 quarts de ſucre blanc, 8545 liv. d'indigo, 547427 liv. de café ; pour *Roterdam*, 94 bariques de ſucre brut, 54 bariques de ſucre blanc, 1280 liv. d'indigo, 3550 livres de café ; pour *Dorth*, 2 bariques de ſucre brut ; pour *Altona*, 206 liv. d'indigo, 10860 liv. de café ; pour *Dantzick*, 30 bariques de ſucre brut, 20 bariques de ſucre blanc, 1923 liv. d'indigo, 78737 liv. de café ; pour *Suinemunde*, 1179 liv. de café ; pour *Saint Sebaſtien*, 68 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 180 liv. de café ; pour *Saint Ander*, 24 bariques de ſucre blanc ; pour *Bremen*, 2509 liv. d'indigo, 360766 liv. de café ; pour *Elſineur*, 14094 liv. de café ; pour *Bilbao*, 9 bariques de ſucre blanc ; pour *Chriſtiania*, 145 liv. d'indigo, 10827 liv. de café ; pour *Courtrai*, 2248 liv. de café ; pour *Bayonne*, 19 bariques 1 quart de ſucre brut, 109 bariques 3 quarts de ſucre blanc ; pour *Stetin*, 207 bariques de ſucre brut, 1910 liv. d'indigo, 70885 livres de café ; pour *Copenhague*, 320 liv. d'indigo, 1086 livres de café ; pour *Dronthem*, 14736 livres de café ; pour *Wolgarth*, 310 liv. d'indigo, 805 livres de café ; pour *Bruges*, 41 bariques de ſucre brut.

Il a été exporté de Bordeaux pendant le même mois, en menus grains & farines, pour l'*Eſpagne*, 3443 quintaux de maïs, & 1890 quintaux de farines.

Il eſt entré à Bordeaux dans le mois de Septembre 1769, venant de l'Etranger par mer, 1551400 liv. de froment, 877800 liv. de ſeigle.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 25 Septembre au 6 Octobre 1769, il eſt eſt entré dans le Port de cette Ville 17 Navires François & 5 Etrangers ; ſçavoir, des François, le *Quartier Marin* de 120 tonneaux, Capitaine *Duguay*, venant de la Martinique ; la *Ville de Bergerac* de 200 tonneaux, Capitaine *Laporte*, venant de la Guadeloupe ; l'*Eſpérance* de Dunkerque & de 140 tonneaux, Capit. *Feliers*, venant du Cap ; l'*Amitié* de Marſeille & de 400 tonneaux, Capitaine *Rouſſin*, venant de Saint Domingue chargé avec les trois autres de marchandiſes des Colonies ; des 13 autres Bâtimens François faiſant enſemble l'encombrement de 796 tonneaux, 4 venoient du Petit Nord côte de Terre-Neuve, chargés de morue ſeche & huile de morue, 1 de Port-Louis, 1 de Condarneau, chargés tous deux de ſardines preſſées, 2 de Bayonne chargés de vin de Rancio, feuillards à bariques, traques d'avirons & ferremens, 1 de Marans, 1 de Nantes, 1 de la Roche-Bernard, 1 d'Abrilduc & 1 de Boulogne, chargés de feuillard, mérein à bariques, toiles à voiles & autres, peaux de veaux corroyées, ſuif, bouteilles de gros verres & autres marchandiſes ; des 5 Etrangers faiſant 395 tonneaux, 2 venoient d'Amſterdam chargés de différentes marchandiſes d'épicerie, mercerie & autres, 2 de Bilbao avec fer en barres & huile d'olive, & 1 de Petersbourg avec 60 ſacs de froment.

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numers 251, le *Comte le Berthon*, Armateur M. *Jacob de Grizelle*, Courtier le ſieur *Judde* ; 252, l'*Amphitrion*, Armateur M. *Raphael Mendes*, Courtier le ſieur *Chevret*, 253, le *Béarnois*, Armateurs MM. *Frigiere & Barthés*, Courtier le ſieur *Jude* ; 254, la *Vallée d'Oſſan*, Armateur M. *Laplace*, Courtier le ſieur *Delmeſtre* ; 255, la *Marquiſe de Pardrin*, Armateur M. *Cardon*, Courtier le ſieur *Jude* ; 256, la *Pallas*, Armateur M. *Languran aîné*, Courtier le ſieur *Chevret* ; 257, l'*Aimable Madeleine*, Armateur M. *I, Menoire*, Courtier le ſieur *Delmeſtre* ; 258, le *Quartier Marin*, Armateurs MM. *Auſenac pere & fils*, Courtier le ſieur *Segonzac*.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 31 Octobre.

AGRICULTURE.

AVERTISSEMENT.

PLusieurs de nos Abonnés, à qui nous avons marqué l'époque de la fin de leur abonnement, ne nous ayant pas répondu, nous préſumons qu'ils l'ont oublié ; mais comme ils n'ont point refuſé de recevoir nos papiers, nous nous flattons qu'ils conſentent à continuer ; en conſéquence ils ſont ſervis comme à l'ordinaire. Ils ſont très inſtamment priés de vouloir bien mander poſitivement leur intention, & d'envoyer le prix de leur abonnement le plutôt qu'il leur ſera poſſible, ſoit par la Poſte, ſoit par lettres de change. On aura la bonté de s'adreſſer à M. de Grace, Auteur & Directeur, rue Traverſiere Bute S. Roch à Paris.

SUITE

Du Compte rendu par M. Cabanis, Secretaire Perpétuel de la Société Royale d'Agriculture de Limoges au Bureau de Brive, dans l'Aſſemblée publique de ce Bureau, du 29 Mars 1769.

Je rendis compte dans la Séance du 8 Février du ſuccès d'une tentative que j'avois faite pour meſurer ſi des plantes de froment de Mars pourroient ſoutenir le froid ordinaire de ce climat ; le réſultat de cette tentative fut que de pluſieurs plantes de ce bled, nées au mois de Septembre, aucune n'a péri par les gelées, quoiqu'un careau de lin d'hyver ſur lequel elles ſe trouvoient ſemées eût été gelé en entier ; ce qui paroît confirmer mon ancienne aſſertion que le froment de Mars & celui d'hhver ſont originairem^t de la même famille & peuvent ſe ſuppléer mutuellement, dans le cas où la climature locale ne s'oppoſe pas à leur libre végétation.

Nous lûmes à la Séance du 29 Février une lettre de M. de Puymarets, dans laquelle ce Confrere, toujours zélé pour l'avancement de l'Agriculture & le bien de ſa Patrie, impute le défaut de ſuccès de la plupart des tentatives agronomiques à la légéreté avec laquelle on ſaiſit tout ce qui a l'air de nouveauté, & au défaut de conſtance, de travail & d'aſſiduité lorſqu'il s'agit d'exécuter : il faut, ajoute ce bon Patriote, non-ſeulement mettre à profit ſon temps & ſon travail, mais encore ſçavoir économiſer ſur les conſommations qui ne ſont pas de premiere néceſſité en faveur des dépenſes relatives à l'amélioration des fonds & à la reproduction des fruits.

Le même propoſoit ſes doutes ſur la réuſſite des bêtes à laine de race métis d'Anglois & de Flandrin dans ce pays, attendu, diſoit-il, que nos pacages ne vont point à l'eſpece Flandrine, ſoit petit ou gros bétail. M. Dubois obſerva à ce propos que des vaches Flandrines avoient très bien réuſſi chez M. de Saint-Hilaire ſon fils, dans le Fief de la Borde, quoique les fourrages y ſoient d'une aſſez médiocre qualité. Je rappellerai ce même objet à l'occaſion d'une de nos premieres Séances.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La néceſſité d'obtenir & de faire enregiſtrer au Parlement de Guienne des Lettres-Patentes confirmatives de notre Foire franche ayant été bien reconnue, le Bureau, principal provocateur de cette Foire, jugea devoir concourir généreuſement pour les frais relatifs à la conſommation de ſon ouvrage, & arrêta que le reſte de nos fonds de 1767 ſeroit employé ſubſidiairement, tant pour l'obtention deſdites Lettres Patentes que pour leur enrégiſtrement.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

E T A T

*De la récolte dans la partie du Maine qui avoiſine le Perche, par M. ***.*

En jettant les yeux ſur une de vos Gazettes, je m'apperçois que vous invitez vos Lecteurs à vous donner une idée des récoltes. La partie du Maine qui avoiſine le Perche eſt très maltraitée, ainſi que cette derniere Province; & j'entends dire la même choſe du reſte du Maine. Mais pour me renfermer dans ce que je connois par moi-même, nous n'avons ni bleds ni mars, ni chanvres ni herbes. La majeure partie des beſtiaux eſt à vendre; mais les fourrages de toute eſpece ſont rares par-tout, & il ſe préſente ſi peu d'Acheteurs qu'il y a un tiers de perte à éprouver. Nos Fermiers auront peine à ſe relever des malheurs de cette année.

Une grande partie de terres deſtinées au bled d'hyver n'a pu être enſemencée l'année derniere; ce qui a été ſemé a levé fort clair, tant ce qui a été ſemé ſur raye que ſous raye; car la violence de la pluie continuelle qui a regné depuis le 22 Octobre juſqu'au 8 Novembre a enfoncé le grain à une profondeur qui ne lui a pas permis de lever: les pluies trop longues de l'hyver ont noyé les ſels de la terre & fait pouſſer une grande quantité d'herbes; les bleds n'ont pas tallé, & cela eſt général en Beauce comme ici.

Dans des terres qui m'ont rendu dix pour un les années précédentes, je n'ai pas cette année récolté, l'un dans l'autre, plus de trois pour un en bled d'hyver: cependant je dois obſerver que les parties ſemées avant le 22 Octobre ont produit ſix pour un: c'eſt la meilleure récolte du pays, & j'ai de fortes raiſons pour croire que la mauvaiſe habitude où l'on eſt de ſemer tard dans ces cantons en chaque ſaiſon ajoute aux influences des intempéries des ſaiſons. Ce n'eſt pas tout-à-fait par principes que ces ſemailles ſont ainſi différées; les terres ſont difficiles à manier, & la charrue n'y peut mordre, lorſque celle de Beauce fait d'excellents guerets. J'en ai encore cette année une nouvelle preuve; malgré la ſéchereſſe continuelle, j'ai déja donné quatre labours, & tous mes voiſins n'en ont pas donné un. Le petit nombre de ceux qui ont guereté n'eſt guères plus avancé, parce que leur méthode de labourer eſt fort mauvaiſe, & il faut que la terre trempe d'un demi-pied pour que leur charrue y morde.

Les Mars ſont en général fort clairs & conſidérablement charbonnés: je parle de ceux qui ont été faits en ſaiſons; il y en a un tiers qu'il n'a pas été poſſible de couper de bonne heure, & qui ne rendront pas la ſemence.

Ce qui eſt récolté en tous genres, a beaucoup de qualité, & le bled rend beaucoup plus en pain que l'année derniere; c'eſt une petite compenſation dont les Boulangers teront ſeuls le bénéfice: car le plus grand fléau de ces pays-ci conſiſte à payer le pain auſſi cher & ſouvent plus cher qu'à Paris, quoique le grain s'y vende un tiers moins cher. Ainſi les ſalaires, ou ſont inſuffiſants pour payer le travail, ou le prix de la denrée ne peut ſuffire à les proportionner au prix du pain. Voilà la cauſe véritable de la miſere, & cela ſubſiſtera ainſi tant que les farines ne ſeront pas dans le fait une denrée commune & de vente dans les marchés, comme elles le ſont de droit. Mais les Boulangers n'en veulent point acheter: perſonne ne connoît qu'eux le juſte rapport du prix de la farine avec le prix du pain. Les Officiers de Police le taxent d'après la régle fautive du prix du grain, & tantôt ils procurent un bénéfice immenſe au Boulanger, tantôt ils le reſtraignent ſans proportion. Le premier pain ſe vend dans la Campagne 2 ſols 9 deniers, & en divers endroits juſqu'à 3 ſols, tandis qu'en évaluant les frais & le bénéfice à 7 liv. par ſac de farine peſant 325 livres, comme à Paris, il ne reviendroit pas tout-à-fait à 2 ſols 5

den. la livre. Les préjugés & l'ignorance ſur l'article le plus eſſentiel au Peuple ſont pouſſés ſi loin que, dans la Capitale de la Province, on a fait interdire aux Meûniers l'uſage des bluteaux, & la mouture économique, qui y étoit anciennement établie, y a ceſſé. Les Boulangers blutent chez eux la farine que les Meûniers ſont obligés de livrer mêlée avec le ſon. Perſonne, par ce moyen, ne ſçait avec préciſion ce que le bled rend chaque année de farine, ni combien elle boit d'eau : le Boulanger ſeul a le ſecret du prix du pain, ſe livre à une infinité de manœuvres à cette occaſion, & le Public eſt vexé. Heureux le pays où le Boulanger ne pourroit acheter que de la farine, car chacun ſçauroit facilem^t que tel poids de farine rendant tel poids de pain, il ſuffit de diviſer, par cette quantité, le prix commun de la farine, après y avoir ajouté la façon du Boulanger.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Septembre 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AUCH.			CHAALONS.			ORLÉANS.			PAU.		
LIEUX des Marchés.	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX		LIEUX des Marchés	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX	
	l.	ſ. d.		l.	ſ. d.		l.	ſ. d.		l.	ſ. d.
AUCH.	23*	19	Bar-ſur-Aube.	20	12 9	Beaugency,	26	12	Aire.		
			CHAALONS.	16	10 9	Blois.	23	2 3			
Auvillars.	22	10	Chaumont.	16*	10	Chartres.	27*	5 10	Bayonne.	25	13 10
Beaumont.	22	11 3	Epernay.	21	12						
Fleurance.	18*	3	Joinville.	18	18	Châteaudun.	22	6 1	Dax.	25	2 6
Girons.	20	5	Langres.	19	4	Clamecy.	22	3			
			Mezieres.	25	12	Dourdan.	27	3	Mauleon.	22	1
Grenade.			Reims.	22	7						
Lectoure.	22	8	Rethel.	21	2 6	Gien.	21		Mont de-mar.	22	17
Iſle Jourdain.	21	18 7	St. Dizier.	22	2 6	Montargis.	19*	4	Oleron.	25	19 3
Mirande.	21		Sainte - Menehoult.	27*		ORLEANS.	26	10 4			
									PAU.	23	9
Montrejau.	20	15 6	Sezanne.	21	19 4	Pithiviers.	22	10	S. Jean P. d. P.		
Muret.	23	5	Troyes.	22	16						
Nogaro.	19	15 3	Vaucouleurs.	17	1 3	Romorentin.	25	14 9	S. Sever.	18*	10
Tarbe.	22	10	Vitry.	20	10	Vendôme.	22	14 8	Sauveterre.	29*	

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	21	11	6	From. le ſep.	21	2	6	From. le ſep.	23	16	4	From. le ſep.	24	1	8
Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		2	8	Pain la liv.		2	8	Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	9	15		Avoine le ſ.	5	17	10	Avoine le ſ.	7	7	3	Avoine le ſ.	12	18	2
Foin le q.	2	5		Foin le q.	2	10	5	Foin le q.	2	8	2	Foin le q.	1	10	2
Paille le q.		19	11	Paille le q.	1		7	Paille le q.	1	4	9	Paille le q.		17	6

ECOLE VÉTÉRINAIRE.

Une maladie épizootique débutant par de vrais ravages dans la Paroiſſe de Briord en Bugey, Généralité de Bourgogne, le ſieur Falconnet, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, y fut envoyé le 11 Septembre dernier ; il y demeura juſqu'au 10 Octobre. 30 bêtes à cornes étoient mortes avant ſon arrivée, 5 ſont péries entre ſes

mains ; il en a guéri 38 très-malades, & il en a préſervé 52 ; c'eſt ce qui eſt atteſté par le certificat de M. Robas, Chapelain de Vérifieux, & par M. le Marquis d'Harancourt.

Quelque temps auparavant, le même Eleve avoit ſauvé tout le bétail appartenant au Chapitre de Belleville en Beaujollois, & fait diſparoître la maladie, pour ainſi dire, ſur le champ ; ce qui eſt encore atteſté par le certificat de M. Teiſſier, Chanoine de Belleville & Syndic du Chapitre.

Une autre maladie épizootique jettoit la terreur parmi les Habitans de la Paroiſſe de Saint-Véran, Election de la Brêle, Généralité de Lyon ; le ſieur Laborde, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire, qu'on y envoya, a traité les animaux malades avec le plus grand ſuccès : pluſieurs étoient morts avant ſon arrivée, aucun n'eſt péri entre ſes mains ; il en a guéri 17 & préſervé 7 ; c'eſt ce que l'on voit par le certificat de M. Margaron, Seigneur de Saint-Véran, par celui de M. Durand, Curé de la Paroiſſe, & par celui de M. Thermette, Syndic. Parmi les 17 bêtes guéries, il y avoit deux mulets & un mouton, les autres étoient des bêtes à cornes.

La maladie traitée à Vérifieux étoit une véritable peripneumonie que l'Eleve a combattue par le traitement indiqué dans les notes que M. Bourgelat a inférées à la ſuite du Diſcours de M. Barberet, qui remporta le Prix de la Société Royale d'Agriculture dans l'année 1765 (*a*).

RECETTE

Pour la morve, dite ciamorro, *qui attaque les bœufs, tirée du* Maniſcalco iſtruito, &c. *Le Maréchal inſtruit du traitement des bêtes à cornes, traduction manuſcrite de l'Italien par M. Pingeron.*

Cette maladie attaque les bœufs lorſqu'après avoir beaucoup travaillé, ils viennent à ſe réfroidir, ou lorſqu'ils demeurent pendant long-temps dans des étables humides ou expoſés à l'intempérie de l'air. Il eſt aiſé de la reconnoître, parce que ces animaux ne peuvent plus manger, ou ils ne mangent que très-peu : on voit alors diſtiller de leurs nazeaux quelques gouttes d'une eau claire & froide ; cette partie même a perdu entierement ſa chaleur ; leurs yeux ſont triſtes & abattus, & leur poil ſe hériſſe dans preſque toute l'étendue de leurs corps. Le premier ſoin qu'on doit avoir du bœuf, qui eſt dans ce terrible état, conſiſte à le mettre dans une écurie bien chaude, & à lui faire la fumigation ſuivante.

Prenez du romarin, des bayes de laurier & de l'encens ; vous pilerez le tout groſſierement, & vous le mettrez ſur des charbons allumés ; faites en ſorte que le bœuf reçoive la fumée qui en ſortira : vous aurez ſoin de lui couvrir en conſéquence la tête avec une couverture de laine, pour qu'il s'en perde moins ; vous fermerez auſſi les fenêtres de l'écurie afin qu'il ſe faſſe moins d'évaporation de cette odeur. Ces fumigations conviennent encore aux bœufs qui ſe portent bien, & ſont autant de préſervatifs contre les épidémies ou maladies épizootiques. On met enſuite dans chacune des narines du bœuf malade une plume d'oie que l'on attache avec de la ficelle, après les avoir frottées avec du ſavon noir & ſaupoudrées avec la poudre ſuivante.

Prenez de la ſemence de creſſon, du poivre, de l'euphorbe, du gingembre, de la graine de moutarde, de la racine de pyrhetre, de chacun parties égales, que vous pulvériſez ; cette poudre miſe dans les narines fait deſcendre l'humidité & évacue le cerveau. On doit frotter les environs des oreilles & du goſier du bœuf avec de l'onguent de bayes de laurier & du beurre, parce qu'il a la vertu de réchauffer les parties & d'étendre les nerfs des machoires ; l'animal pourra alors manger avec plus de facilité.

On lui appliquera encore ſur le front l'emplâtre ſuivant.

Prenez huit onces de poix réſine, trois onces de miel, trois onces de térébenthine, deux onces de poix noire ; vous ferez fondre le tout enſemble dans un pot de terre verniſſé, & vous y ajouterez de la farine de cumin, des bayes de laurier pulvériſées de l'encens mis en poudre, de chacun une

(a) *Ce Diſcours ſe vend à Paris chez la veuve d'Houry, rue de la Bouclerie, au bas du Pont S. Michel.*

once, que vous ferez cuire, en y mettant un peu de vin ou de vinaigre, ce qui contribuera à une plus grande perfection de ce médicament. Dès qu'il ſera achevé, appliquez-le ſur le front de l'animal, vous lui donnerez enſuite à boire dans du vin la confection ſuivante.

Prenez des noix muſcades, du *ſpica narda*, de la canelle, des clous de girofle, de l'imperatoire, de l'incenziane, de l'ariſtoloche, des bayes de laurier concaſſées, du gingembre, du poivre, de l'encens, de chacun une demi-once, que vous réduirez en poudre très-ſubtile, pour l'incorporer dans vingt onces de miel bien écumé : vous pouvez conſerver pendant long-temps cette confection ou électuaire pour le beſoin; elle convient à toutes les maladies qui viennent aux bœufs pour cauſes froides; il faut toujours la leur donner dans du bon vin.

LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres, ſur les moyens de détruire les fourmis.

J'ai vu, Meſſieurs, dans votre Gazette du Samedi 21 Octobre un moyen d'empêcher les fourmis de monter ſur les arbres; il m'a paru inſuffiſant, puiſqu'il ne tend pas à la deſtruction de cet inſecte, & que d'ailleurs les fourmis, comme les autres inſectes, peuvent gagner le haut des arbres en montant le long des murs, comme vous l'avez très-bien obſervé. Je crois que vos Gazettes ont déja fait mention d'un moyen que j'ai donné non-ſeulement pour les empêcher de monter aux arbres, mais encore pour les détruire. Il ne faut pour cela qu'arroſer avec l'eau de mon chaulage le corps de l'arbre, en aſperger les murs & en verſer aſſez abondamment par-tout où l'on voit des traces de ces inſectes, & juſqu'à ce que cette liqueur ait même pénétré leurs retraites : on peut encore, outre cela, ſaupoudrer & frotter le tout de ſuie de cheminée.

Lorſqu'on s'apperçoit que les vers ou autres inſectes deſtructeurs veulent attaquer le pied des arbres, il faut faire un baſſin autour de l'arbre & y verſer un arroſoir plein de mon chaulage. On doit ajouter un peu plus de chaux bien éteinte dans cette liqueur qu'il n'en faut pour chauler les bleds : par ce moyen, on détruit non-ſeulement les vermines & inſectes qui rongent les arbres, mais cette liqueur porte encore un engrais très-favorable à leurs racines; ce qui fait pouſſer avec vivacité leurs tiges & leurs fruits. On devroit faire uſage de cet arroſement en plantant les arbres.

MOYEN

Très-naturel pour ramaſſer les abeilles ſauvages, tiré du chapitre cinquième du Traité complet d'Agriculture, par Aiſonſe de Herrera, traduit de l'Eſpagnol par M. Pingeron.

On parvient en Eſpagne à découvrir les lieux qu'habitent les eſſaims ſauvages & les trous d'arbres où ils ſe ſont refugiés, en opérant de la maniere ſuivante (*a*).

On porte un peu d'ocre rouge ou de bol d'Arménie, dit en Eſpagnol *almagra*, délayé avec de l'eau dans une écuelle que l'on place au bord du premier ruiſſeau ou de la premiere fontaine que l'on rencontre; lorſqu'on appercevra des abeilles qui s'y abreuvent, on trempera une plume dans ce mêlange, pour en aſperger légérement ces inſectes; ils reviendront bien-tôt ſi leur ruche eſt voiſine : la couleur dont leurs ailes ſeront chargées facilitera le moyen de les ſuivre de vue juſqu'à la réſidence de leur eſſaim. Si ces abeilles demeurent trop long-temps à revenir, on découvrira l'endroit où elles ſe retirent, en ſuivant la méthode que l'on va indiquer.

On prend une canne, c'eſt-à-dire, un de ces grands roſeaux creux, ſi communs dans les pays chauds, ouvert d'un bout & fermé de l'autre, que l'on enduit d'un peu de miel, ou plus volontiers de l'eau emmiellée; on le place dans l'endroit où les mouches ont coutume de venir boire; elles ne tarderont pas à y entrer. Dès qu'on préſumera qu'il y en a un certain nombre, ou bouchera ce

(a) *Elle ne convient guères qu'aux pays où il n'y a point de ruches & de montagnes, puiſque les abeilles domeſtiques, multipliées ſuivant la maniere ordinaire, ſont infiniment ſupérieures aux autres & beaucoup plus conſtantes.*

tuyau avec le doigt, & l'on délivrera une mouche. Il faut avoir le plus grand ſoin d'obſerver l'endroit vers lequel cet inſecte dirige ſon vol. Si malheureuſement on vient à le perdre de vue, il faudra laiſſer échapper une nouvelle abeille que l'on ſuivra comme la premiere, & l'on trouvera ainſi l'endroit qu'habite l'eſſaim. Dès qu'on y ſera parvenu, on fera un trou au pied de l'arbre, où l'on allumera du feu; la fumée chaſſera l'eſſaim de ſa retraite & le forcera à ſe retirer dans une ruche que l'on tiendra ſuſpendue au-deſſus avec une perche. Il faut avoir ſoin de frotter cette ruche avec des herbes odoriférantes ou avec de l'eau emmiellée. La bonne odeur d'une part & la fumée de l'autre engageront l'eſſaim ſauvage à ſe réfugier dans ce nouvel aſyle, où on les conſervera ſuivant la méthode ordinaire. On doit encore avoir ſoin de mettre de diſtance en diſtance ſur les montagnes des ruches parfumées, ſelon la méthode dont on vient de parler, vers le temps où les abeilles vont eſſaimer; il arrive que pluſieurs d'entr'elles s'y réfugieront. Comme ces inſectes ſe plaiſent volontiers ſur les arbres, il faut avoir la précaution d'y placer les ruches & d'y mettre un rayon de miel afin que les abeilles ſe fixent plus volontiers.

Telles ſont en peu de mots les précautions les plus ſimples pour raſſembler les eſſaims épars dans les forêts. Les Agriculteurs doivent ſçavoir gré à M. Pingeron des recherches que ſa connoiſſance des Langues le met à portée de faire, & dont il a orné ſon Traité de l'Education des Abeilles actuellement ſous preſſe. Cet Ouvrage termine la traduction du joli Poëme Italien ſur les abeilles par Ruccelai, qu'il vient de faire dans notre Langue; nous en avons déja parlé dans nos Gazettes.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 14, juſqu'au Mercredi 18 Octobre 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 13 muids 10 ſept. de froment, 6 muids 11 ſeptiers de ſeigle, & 368 muids 2 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 63 muids 6 ſeptiers de froment, 15 muids 1 ſeptier de ſeigle, & 398 muids 6 ſeptiers de farines, ce qui a fait 77 muids 4 ſeptiers de froment, 22 muids de ſeigle, & 766 muids 8 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 117 muids 4 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 114 muids 2 ſeptiers, ce qui a fait 231 muids 6 ſeptiers.

Le Mercredi 18 Octobre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1097 muids 6 ſeptier, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 466 muids 6 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 631 muids.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 27 ℔, le froment nouveau, de 23 à 27 ℔, le ſeigle, de 15 à 18 ℔. Le froment a été vendu à la Greve, de 24 ℔ 15 ß à 30 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 16 ß 9 ₰ à 2 ℔ 7 ß 6 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 6 ß 3 ₰ à 2 ℔ 10 ß 9 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

SUITE DU CATALOGUE

Des Arbres & Arbriſſeaux curieux & étrangers, qui ont de l'agrément, ſoit par leurs fleurs, ſoit par la beauté de leurs feuillages, ou par leurs ſingularités. Il faut s'adreſſer à M. *Daubenton*, Maire & Subdélégué à Montbard.

Grands Arbres d'alignement, pour former des Allés, des Salles, des Quinconces, &c.

	℔	ß
Le Peuplier d'Italie . . .		6
Les plus grands de 9 à 10 pieds .		6
Les moyens de 6 à 7 pieds . .		4
Le millier de branches dont on pourra faire trois mille boutures .	12	
Le Peuplier de Canada . . .		12
Le Peuplier liard	1	6
Le Peuplier de Caroline à très-lar-		

	℔	ß
ges feuilles	1	
Le Peuplier de Virginie		10
Le Peuplier dit Ozier blanc		4
Le Platane de Virginie à très-larges feuilles	1	
Les plus grands de 9 à 10 pieds	1	
Les moyens de 6 à 7 pieds		10
Le Platane de Bourgogne		12
Le Platane du Levant	1	4
Le Platane du Levant à larges feuilles		12
Le Platane du Levant à feuilles d'Erable		12
Le Platane d'Espagne	3	
Le Platane d'Angleterre	1	4
Le Saule de Babylone		4
Le Saule de Saint-Leger		4
Le Saule des Pyrénées		4
Le Sycomore		6
Le Sycomore panaché		12
Le Sumac de Canada		4
Le Sumac de Virginie		4
Le Sureau à grappes & à fruit rouge		12
Le Sureau à feuilles de Persil		4
Le Sureau à fruit verd		4
Le Tilleul d'Amérique	1	4
Le Vernis de la Chine	1	4

Arbrisseaux & Arbustes fleurissans, pour former des Bosquets & orner les Parterres.

	℔	ß
L'Agnus-Castus ordinaire		12
Le petit Agnus-Castus		12
L'Agnus-Castus de la Chine		12

La suite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *27 Octobre 1769.*	MARSEILLE. *le 18 Octobre.*	AMSTERDAM *le 19 Octobre.*	MADRID *le 16 Octobre.*
Amsterdam, 54 7 8e	Londres, . 31 ½	Paris, . 5 ¼	Paris, . . 15 12
Lond. . . 32 1 16	Amst. . . 53 7 8e	Lond. 33 10	Amsterd. . 97
Hambourg, . . 181 ¼	Cadix, . . 15 4	Madrid, . 94 ¾	Londres, . 41 ¼
Madrid, . 15 2 6	Madrid, . . 15 5	Cadix. . 93 ½	**CADIX.**
Cadix, . . 14 19 6	Livourne, . 97 ½.	Lisb. . . 45 7 8	*le 10 Octobre.*
Livourne, . 95 ¾	Naples . . 85 6	Venise, 88 5 8e	Paris, . . 77 ¼
Lyon, . . ½	Gênes, . . 96 .	Genes. . 85	Amst. . . . 96 ½
	Paris, 1 p. % b.	Livourne, . 86 ¾.	Lond. . . 41
	Lyon. Saints, ½ p. % b.	Hamb. . 33 1 16	Madrid, au pair à 8 j.
	Montpellier, au p. 60 j.		
	Piastres, . . 49 10		

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

Pour l'établissement de trois Paquebots passagers, de Calais à Douvres.

Depuis nombre d'années nous voyons avec une indolence honteuse cueillir dans notre Patrie des bénéfices considérables par un Particulier de Douvres, profit qui surprend même les personnes qui en ont tenu des états secrets.

Ce sont ces vues patriotiques, plutôt que celles d'intérêt, qui nous engagent aujourd'hui à ouvrir une Souscription, pour que tout le monde puisse participer à une entreprise aussi juste que profitable; & nous

nous flattons que tous vrais Patriotes François ſeconderont cette entrepriſe de leurs ſuffrages ainſi que de leurs recommandations dans les Pays étrangers, tant pour le paſſage des perſonnes que pour les chevaux & équipages, &c.

Les trois paquebots ſeront prêts à faire voile dans le courant de Mai prochain, où commence la ſaiſon la plus favorable pour le paſſage : deux de ces paquebots ſeront conſtruits ſur le meilleur modele de ceux de Douvres, d'environ ſoixante tonneaux chacun ; le troiſième ſera un très beau bateau d'environ même grandeur, appropriée pour ce ſujet, où tout y ſera en rivalité avec Douvres : ils coûteront en total, mis en mer, environ 60000 livres, laquelle ſomme ſera diviſée par action de cent louis, dont chaque Souſcripteur ne pourra y prendre au-deſſus de trois actions, afin de rendre la Société plus nombreuſe & plus recommandable : les comptes ſeront rendus tous les ſix mois, ou chaque quartier, ſi on l'exige ; pour plus ample information, on pourra écrire (franc de port) à M. Ph. Iſaac l'aîné, Négociant à Calais, lequel donnera des ſûretés pour le total de la ſouſcription, une grande partie de laquelle étant déja engagée par des Patriotes, même en Angleterre. Les perſonnes qui auront envie d'y prendre intérêt ſont priées d'écrire promptement, attendu le temps qu'exige la conſtruction des deux paquebots, afin qu'ils ſoient prêts pour le temps preſcrit.

S P A L M E

Très facile à préparer, dont les Indiens ſe ſervent pour goudronner & carener leurs Vaiſſeaux (a).

Les Indiens qui habitent les rivages du Gange font calciner des coquillages qu'ils pulvériſent pour en faire une eſpece de pâte avec de l'huile de cocotier ; ils apportent le plus grand ſoin dans la compoſition de ce ſpalme : ces Peuples s'en ſervent pour remplir les coutures de leurs Vaiſſeaux. Ne pourroit-on pas faire la même tentative avec des écailles d'huîtres qui ſont ordinairement perdues pour les Arts, & employer la mauvaiſe huile d'olive ou de noix, & même le colſat, pour préparer cet amalgame ?

(a) *Cette préparation nous a été communiquée par un ancien Capitaine au Bataillon de l'Inde, à qui le Public eſt redevable de la méthode en uſage ſur la côte de Coromandel, pour ferrer les roues des chariots.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 27 Octobre 1769.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	716		marc.
Du Mexique à . . .	708		marc.
Du Perou à . . .	700		marc.
Les guinées à . . .	714		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	15	marc.
Or à 20 karats à . .	82	10	marc.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	marc.
Piaſtres, à	48	15	marc.

F I N A N C E S.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1769.	*Jeudi 26.*	*Vendredi 27.*	*Samedi 28.*
Ac. des Indes.	1072 ½	1070	
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅋.	29	29 ½	
Prom. à 4 p ⅋.	50 ½	50 ½	
Ac. des Fermes.	847 ½	847 ½	
2ſ. p. l. du Dix.	6		
3e. Loterie.			
Annuités.			
Coup. d'An.		59 ½	
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.	49	49 ½	FESTE.
Col. 1759.	51	51	
Canada.	51	51 50	
4e. L. Epoques.	14 ½	14 ½ 15	
Nouette.	44	44	
tirage de la C.	4e 349	3e 385 4e 350 5e.	
Sur la Ville.		(331	
Bretagne.			
Languedoc.			
A 4 p. ⅋			
A 3 p. ⅋ ſ. l. cuirs			
Bill. de la Com.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 87.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Octobre 1769, il eſt entré dans ce Port 10 Bâtimens François faiſant enſemble l'encombrement de 790 tonneaux, 13 Hollandois de 1187, 5 Anglois de 200, 4 Danois de 500 & 1 Suédois de 100 tonn. ſçav. des François, le *Saint Michel*, Capitaine *Tobie Noſten fils*; le *S. J. Baptiſte*, Cap. *Mathieu-Michel Janſſen*; l'*Union*, Capitaine *P. Jean Everaert*; le *S. François*, Capitaine *Balt Heneman*; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Rombout*; l'*Iſabelle*, Capitaine *Michel Detille*; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Pierre Allemes*, venant tous ſept d'Iſlande chargés de 646 tonnes de morue provenant de leur pêche; l'*Haleine*, Capitaine *Chriſtiaen Ryckman*, venant de Bruges avec toile blanche & rayée, clous & autres marchandiſes; l'*Aſſomption* de Cherbourg, Capit. *N. Giot*, venant d'Iſigny avec charbon de terre; la *Jalouſie* de Boulogne, Capitaine *Robert Cornu*, venant de Boulogne ſur leſt; des Hollandois, les *Trois Sœurs*, Capitaine *Willem Dubbelt*, venant de Schiedam; la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*; le *Phenix*, Capitaine *Pierre Andreſſen*, venant tous deux de Fiefſingue; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Arymaat*, venant de Terveer; les *Deux Freres*, Capitaine *Laurent Dewit*, venant de Delshaven chargé avec les quatre précédens de 230 pieces de genievre, 21 caiſſes 19 demi caiſſes 1 quart de caiſſe de thé, 68 caiſſes de ſucre & autres marchandiſes; les *Trois Freres*, Capitaine *Pierre Leckerckerck*, venant de Dort chargé de 47 barils d'azur, 4 bariques 68 caiſſes de ſucre & autres marchandiſes; le *Jeune Jean*, Capitaine *Iſaac Lemere*; l'*Eſpérance*, Capitaine *Cornil Dalman*, venant tous deux de Roterdam, le premier ſur leſt, le ſecond avec mercerie, quincaillerie, épicerie, azur, acier, ſucre, genievre & autres; l'*Anne*, Capitaine *Laurent Vanderſtam*; l'*Eſpérance*, Capitaine *Jean Nannings Bakker*, venant tous deux d'Amſterdam; le *Jeune Ulrich*, Capitaine *Sibe Ernſt Sleevooght*, venant de Hambourg chargé avec les deux précédens de laine, fer, fer blanc, plomb, mercerie, fromages, potaſſe & autres marchandiſes; la *Dame Sara Jacoba*, Capitaine *André Schayo*, venant de Gottembourg chargé de 413 caiſſes de thé; le *Fruit de Mer*, Capitaine *Anne Hendricks*, venant d'Archangel chargé de 1000 tonnes de goudron, 180 tonnes de brai, 61 balles de chanvre, bœuf ſalé, beurre, &c.; des Anglois, la *Nancy*, Capitaine *Lanne Cannon*, venant de Londres avec ſucre & autres marchandiſes; la *Providence*, Capitaine *Alexandre Philip*, venant de Roterdam; la *Providence*, Capitaine *Alexandre Daviſon*, venant de Terveer chargés tous deux de 474 tonnes de ſaumon ſalé; le *Jannot*, Capitaine *Wme. Marrow*, venant de Wymes avec charbon de terre; le *Prince d'Orange*, Capitaine *Edward Lavendor*, venant de Roterdam ſur leſt; des Danois, l'*Emanuel*, Capitaine *Niels Trodswey*, venant de Larwick; le *Sauveur*, Capitaine *Envod Hansled*, venant de Chriſtiania; la *Marguerite Louiſe*, Capitaine *Chriſten Lourenſen*, venant de Fridericshald; l'*Anne Eliſabeth*, Capitaine *Chriſten Boht*, venant de Dramen chargé, ainſi que les trois précédens, de fer en barres, planches & autres bois de conſtruction; le Suédois les *Deux Freres Heureux*, Capitaine *André Norling*, venant de Waerberg chargé de 636 tonnes de brai, 120 tonnes de goudron, fer, planches, &c.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 24 Navires François de 2086 tonneaux, 9 Anglois de 854 & 4 Hollandois de 294 onn. ſçav. des Franç. les *Deux Amis*, Capitaine *Guillaume Daillé*, allant au Petit Goave en Amérique chargé de farine, beurre, bœuf ſalé, autres vivres & differentes marchandiſes des Manufactures du Pays; l'*Eliſabeth* du Conquet ainſi que les trois ſuivans; la *Marie Renée*; le *Jean Marie*; le *Saint Yves*; la *Julie* de Breſt; la *Notre-Dame Nouvelle* de la Mariague; l'*Union* de l'Abrilduc; le *Saint Sauveur* de Molennes ainſi que le ſuivant; la *Notre-Dame de Bonne Nouvelle*; la *Marie* de Penerf, allant tous dix à Bordeaux; l'*Aimable Marthe* de dieppe ainſi que les trois ſuivants; la *Sainte Madeleine*, allant tous deux à Dieppe; l'*Aimable Catherine*; le *Don de Dieu*; le *Saint François* de Saint Valery, allant tous trois à la Rochelle; le *Saint Vincent* du Conquet ainſi que le ſuivant; la *Marie Genevieve*, allant tous deux à Marennes; le *Jeune Pierre* de Dunkerque, allant à Marſeille ſur leſt ainſi que les dix-ſept précédens; la *Marie Thérèſe*, Capitaine *Pierre Zephirin Bruzan*, allant à Nantes; la *Marie Thérèſe*, Capitaine *Roch Charles Forman*.

tel ; le *Neptune*, Capitaine *Nicolas Delille*, allant tous deux à Bordeaux chargés, comme le précédent, d'huile, amidon, ferremens & ballots d'étofes des Manufactures de Lille ; le *Saint Antoine*, Capitaine *Nicolas Bachelier*, allant à Marseille chargé de tabac en carottes, charbon de terre & autres marchandises ; la *Notre Dame du Rozaire* de Bayonne, Capit. *Pierre Casenave*, allant à Bayonne chargé de charbon de terre ; des Anglois le *Patrick*, Capitaine *Christophe Scaron*, allant à Lisbonne chargé de thé ; le *Seigneur Kilsboroug*, Capitaine *Guillaume Granes*, allant à Belfast chargé d'eau-de-vie & d'autres marchandises ; l'*Idée*, Capit. *Stephan Ryckaert*, allant à Saint Sébastien chargé de tabac en feuilles, genievre & autres marchandises ; la *Bénédiction des Mandians*, allant à Irvin ; le *Prince George*, allant à Corke ; l'*Aventure* ; le *Dauphin*, allant tous deux à Londres ; le *Hardwich*, allant à Newcastle ; le *Rubis*, allant à Saint Eustache tous six sur lest ; des Hollandois la *Paix*, Capitaine *Jacob Hobbes*, allant à Amsterdam sur lest ; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Ary Maat*, allant à Terveer ; la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, allant à Flessingue ; les *Deux Freres*, Capit. *Laurent Dewit*, allant à Schiedam chargés tous trois de futailles vuides.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 2 au 8 Octobre 1769, il est entré dans ce Port 27 Bâtimens François & 10 Etrangers, venant de Rouen, de Cadix, de Metelin, de Zoagli, de Lorissan, d'Almazaron, de Valence, de Lalicate, de Naples, de Civita Vecchia, de Corneto, de Livourne, d'Aoust, de Cagliari, de la Bastie, de Layasse, de San Remo, de Nice, de Savone, d'Oneille, de Cassis, de Cette, d'Arles, de Cannes, de Toulon & de Martigues, chargés de diverses marchandises d'épiceries, merceries, du Levant, férailles, huiles & autres ; mais parmi ces différens Bâtimens, la *Flore*, Capitaine *Donat Roisse* de Marseille ainsi que les deux suivants ; la *Marie Victoire*, Capitaine *Joseph Bremond* ; l'*Adélaide*, Capitaine *François Blanc*, venant tous trois de Livourne ; le *Jesus Marie Joseph*, Capitaine *Nicolas Gazzi* de Gayette ainsi que le suivant, venant de Corneto ; la *Notre Dame du Rozaire*, Capitaine *Sebastien Paune* ; le *Saint Jean-Baptiste*, Capitaine *Bernard Siau* d'Agde, venant tous deux de Civita Vecchia ; la *Très pure Conception*, Capitaine *Augustin Bogiano* Génois, venant de Cagliari ; le *Pélerin*, Capitaine *Etienne Anselme* de Marseille ; la *Vierge du Rozaire*, Capit. *Pierre Cay* de Senary, venant tous deux de Nice chargés avec les précédens de 4750 charges de bled, légumes & autres marchandises.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de temps 45 Bâtimens François & 8 Etrangers ; des premiers, le Navire l'*Heureux*, Capitaine *Jean Boulonard* de Marseille, alloit au Cap ; les autres alloient à la Ciotat, à Menton, à Martigues, à Agde, à Arles, à Frejus, à Hieres, à la Seyne, à Saint Tropès, à Cassis, à Bormes, à Nice, à Antibes, à Gênes, en Corse, à Barcelonne, à Livourne, à Naples, en Sicile, à Malthe, à la Canée, au Levant, à Constantinople, à Salonique, à Acre, à Cadix & à Rouen, chargés de diverses marchandises d'épiceries, drogueries, merceries, du Levant & autres.

NAVIRES EN ARMEMENT.

DE NANTES, *le 20 Octobre 1769.*

Le Navire François, la *Jeanne Françoise* de 130 tonneaux, Capitaine *Guillaume Guernie*, Courtier le sieur *Cardon*, est en charge dans ce Port pour Marseille.

Il se trouve aussi en charge dans le même Port trois Navires Etrangers ; sçavoir, l'*Alida* de 160 tonneaux, Capitaine *Pieter Hansen* ; le *Village de Vaudzen* de 185 tonneaux, Capitaine *Rintje Sibrands*, tous deux pour Hambourg, ayant l'un & l'autre pour interprète le sieur *Odiette de la Bauche* ; & le *Jeune Akke* de 190 tonneaux, Capitaine *Jelles Hansen*, Interprète le sieur *Van Neunen*, pour Amsterdam.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.